ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CNC

Question écrite n° 81432

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de la culture et de la communication pour lui demander si le Gouvernement entend faciliter et abonder les crédits susceptibles d'être alloués au Centre national de la cinématographie (CNC) au master numérique pour permettre aux films français les plus fragiles d'être copiés et programmés dans les salles numérisées.

Texte de la réponse

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est sur le point de mettre en place une aide au master numérique pour préserver l'accès de certains films aux salles qui ont ou vont numériser leur équipement de projection. Cette aide sera destinée à aider les distributeurs à numériser les films relevant de la diversité culturelle et à aider les producteurs à numériser les productions françaises les plus fragiles qui ne bénéficient d'aucun préfinancement d'une chaine de télévision et qui seront particulièrement affectés par le surcoût lié à la période de transition du 35 mm vers le numérique. Ce dispositif devrait être ouvert d'ici l'automne. La numérisation des salles de cinéma et des oeuvres, enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs du secteur et pour la bonne diffusion du cinéma dans sa diversité sur tout le territoire, est une priorité pour le ministère de la culture et de la communication. Cette aide aux masters numériques s'inscrit pleinement dans cet objectif et vient compléter d'autres dispositifs telle la proposition de loi sur l'équipement numérique des salles qui a d'ores et déjà été votée à l'Assemblée nationale le 16 juin dernier et devrait l'être au Sénat à la mi-septembre, ou encore le dispositif d'aide sélective à l'équipement numérique des salles destiné aux établissements qui ne pourront pas bénéficier des ressources suffisantes via les mécanismes de financement du marché.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81432
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6799
Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9276